

Le langagier

BULLETIN LINGUISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télec. : (705) 675-4885
Courriel : langagier@laurentienne.ca

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
<http://www.etudesfrancaises.laurentienne.ca>

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin
- lecture d'épreuves : Amélie Hien, Ali Reguigui, Éric Trudel
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

18^e année, N° 77, ©mars 2012

Dans ce numéro :

Bardane / Défrayer / Légerte (prise 2 /
Lindi (pour lundi) / Placoter /
Solage (pour fondations) /
Vendeux (pour vendeur) /
Vasistas, vantail, éventail, ventilateur



Réflexion langagière : En 1549, Joachim du Bellay publiait *La Deffense et Illustration de la Langue Francoyse* dans laquelle le poète écrivait : « Nos majeurs [nos ancêtres] nous ont laissé notre langue si pauvre et nue qu'elle a besoin d'ornements, et (s'il faut ainsi parler) des plumes d'autrui. » Pour du Bellay, il fallait améliorer et embellir la langue française, mais aussi emprunter aux langues étrangères. Lecteurs de *Langagier*, que pensez-vous des conseils de cet auteur du XVI^e s., notamment de l'idée d'emprunter aux autres langues? Ces conseils sont-ils pertinents de nos jours?



BARDANE

Une lectrice s'interroge sur le nom qu'on donne aux piques-piques qui s'accrochent à vos vêtements ou au poil de votre animal de compagnie lorsque vous marchez en forêt. Nos lecteurs connaissent probablement d'autres mots pour décrire ce type de plante : glouterons, rapaces, graquias, teignes, tabac du diable, toques, piquants, rhubarbe du diable? Dans le village natal du rédacteur du *Langagier* (Nord-ouest québécois) on utilisait teignes, piquants, pépiques, et personne ne connaissait le mot **bardane**, ni la maîtresse d'école qui possédait au moins sa 10^e année, ni le curé qui, pourtant, passait pour un grand savant (car il parlait en latin la plupart du temps!).

Les mots piques-piques, pépiques, teignes, etc., désignent plusieurs variétés de plantes sauvages, particulièrement celles de la

famille des astéracées. Parmi ces plantes sauvages, il y a la **bardane** qui pousse sur des terrains arides; la tête est pourvue de minuscules crochets qui adhèrent aux vêtements ou aux cheveux.

Les propriétés « accrochantes » de la **bardane** ont littéralement piqué la curiosité d'un inventeur suisse, Georges de Mestral, qui eut l'idée de fabriquer un produit après avoir observé au microscope les crochets caractéristiques des fleurs de **bardane**. Allez au <http://fr.wikipedia.org/wiki/Bardane> pour en savoir davantage. C'est ainsi qu'est né un produit indispensable de nos jours, le Velcro. La **bardane** possède aussi de nombreuses vertus que la chimie moderne n'a pas fini d'explorer. L'huile de **bardane** serait un agent efficace contre la perte de cheveux. On utilise aussi des extraits de cette plante pour traiter diverses affections de la peau, car la racine contient des tanins, des vitamines du groupe B et des minéraux comme du calcium, du fer, du potassium, du magnésium et du phosphore. Elle aurait une action dépurative de la peau, antimicrobienne et tonifiante. C'était une herbe sacrée des druides (chez les Gaulois). On raconte même que verser trois gouttes de jus de **bardane** dans un bénitier le jour de la Toussaint augmente le pouvoir protecteur de l'eau bénite...

DÉFRAYER

Un lecteur nous demande de commenter l'usage du verbe **défrayer**, car il entend trop souvent des expressions fautives comme « **défrayer le coût** d'un voyage ».

Cet emploi est à proscrire parce qu'il s'agit d'un pléonasme (répétition de deux mots ayant le même sens). L'origine de ce pléonasme en milieu bilingue est assez évidente. L'anglais *to defray*, verbe emprunté à l'ancien français *desfrayer*, a comme objet direct les coûts, les droits, les dépenses. Ex. : « *The Company will defray your travel-*

ling costs. » Il n'en faut pas plus pour qu'un parlant français en milieu bilingue ait tendance à dire : « La compagnie *défrayera vos dépenses* de voyage. »

En français, **défrayer** a le sens de « décharger quelqu'un de ses frais ». C'est donc la personne qu'on défraie, et non les coûts ou les dépenses. Ex. : « Lorsque vous voyagez pour le travail, vous êtes défrayé par l'entreprise. » Si cette tournure vous semble quelque peu gênante, songez plutôt à rendre cette idée par d'autres verbes plus courants. Vous pourriez dire : « L'entreprise rembourse (assume, prend à sa charge, paie, couvre) vos frais lorsque vous voyagez pour le travail. »

LÉGÈRTE (prise 2)

Notre article paru dans le numéro 76 du *Langagier* a fait « jaser »! Nos lecteurs ont bien compris qu'il s'agissait d'un usage de la langue populaire, mais certains nous ont demandé des précisions concernant la prononciation de l'adjectif féminin *légerte* et de sa forme masculine *léger*.

Notons d'abord que **léger(t)** se prononçait autrefois « lé-jair » (le « r » était sonore, en France comme en Acadie). Ainsi, Molière (*Tartuffe*, acte IV, scène VI) fait rimer **léger** avec **enfer**. Au XVIII^e s., Voltaire n'hésitait pas à écrire : « Et du sein des buissons le moucheron **léger** / *Se mêle en bourdonnant aux insectes de l'air* ».

Notre numéro 76 présentait aussi la forme masculine **léger**, relevé dans la langue populaire, tant au Canada qu'en France. La présence du « t » muet serait, selon certaines sources, attribuable à la forme féminine **légerte** qui aurait précédé la masculine. En réalité, le français possède de nombreuses terminaisons en -ert (prononcées « èr ») qui font leur féminin en -erte, avec « t » sonore comme dans **légerte**. Par exemple, **offert** fait au féminin **offerte**; **vert/verte**; **couvert/couverte**; **Gilbert/Gilberte**.

LINDI (pour LUNDI)

Une personne originaire du Nouveau-Brunswick nous demande d'expliquer pourquoi, dans sa famille, on prononçait *lindi* plutôt que *lundi*, comme dans la plupart des autres régions francophones du Canada.

La réponse courte à ce vaste phénomène est que la prononciation *lindi* rencontrée en Acadie vient généralement des langues populaires du Centre de la France (notamment le Berry, province sous l'Ancien Régime). Durant les années qui ont suivi la Révolution française (1789), la ville de Paris fut littéralement envahie par des populations « provinciales » qui prononçaient la nasale *-un* en *-in*. Le parler parisien a assimilé cette prononciation, de telle sorte que, de nos jours, on n'y fait presque pas la différence entre « brun » et « brin », entre « emprunt » et « empreint », et la nasale de *lundi* se prononce comme la voyelle initiale de « linge ». Il suffit d'écouter les bulletins d'informations européennes diffusés par le réseau TV5 pour remarquer à quel point cette ancienne prononciation populaire est devenue la marque du « bon parler » à Paris ou à Bruxelles.

PLACOTER

Le *Robert* relève ce terme comme régionalisme canadien au sens de « bavarder, papoter ». Le mot viendrait d'une transformation (une métathèse, selon le mot des spécialistes) de *clapoter*, verbe qui se dit d'une surface liquide qui s'agite légèrement et régulièrement, probablement issu de l'onomatopée *klap*, « un bruit sec ».

Au Canada, le terme a acquis des sens très divers, notamment celui de perdre son temps à des choses sans importance (*placoter* dans son atelier, *placoter* au téléphone); de médire de quelqu'un (*placoter* dans le dos de quelqu'un); de bavasser (répandre des potins). Le verbe se dit aussi d'un enfant qui fait la fine gueule et s'amuse à mêler les aliments dans son assiette : « Cesse de *placoter* dans ton assiette! », disaient nos mères pressées qui voulaient en finir avec le repas. On rencontre aussi des formes comme « *placoter* de quelque chose avec quelqu'un », et « *placoter* une nouvelle à quelqu'un ».

SOLAGE (pour FONDATIONS)

Au Canada français, on utilise surtout le mot *solage* pour décrire la partie enterrée d'une fondation sur laquelle s'appuie un bâtiment, alors que dans l'ensemble de la francophonie on parle plutôt de *fondations*. Faut-il dire *solage* ou *fondations*? Issu de l'ancien

français, *solage* est dérivé de *sol* (du latin *solum*, « fondement, terrain »). *Solage* était en usage en France jusqu'au XVI^e s. avant d'être remplacé par *fondement* et *fondation*. De nos jours, *solage* ne subsiste en français standard que dans l'expression *sous-solage*, nom du labour profond fait par la sous-soleuse. Au Canada, le mot a survécu dans ses emplois originaux. Il a d'abord désigné un ouvrage en pierre ou en bois sur lequel reposait la base d'un bâtiment. À la faveur des sous-sols creusés et habitables, le mot s'est ensuite dit de la « partie d'une construction qui est fixée dans le sol » (le mur de fondation), et il s'applique parfois à la semelle en béton sur laquelle repose le mur de fondation.

Fondation (le plus souvent au pluriel) est le terme moderne qui convient en langue soutenue, mais *solage*, vieux mot de souche qui rappelle notre connexion à l'ancien français et au latin, figure parmi les « fondations » de notre langue naturelle et il devrait, à ce titre, servir pendant quelques siècles encore.

VENDEUX (pour VENDEUR)

Un lecteur s'interroge sur la forme d'un mot entendu dans le Nord de l'Ontario : « Les *vendeux* de billets devraient remettre l'argent au trésorier. » La bonne prononciation ne devrait-elle pas être *vendeur*, avec « r » sonore? Intéressante question, monsieur(r) le lecteur(r).

Certaines racines de la langue populaire au Canada français remontent à l'ancien français (XII^e et XIII^e s.). C'est durant cette période que les consonnes finales des mots tendent à s'amuir (ne plus être prononcées). En dépit des efforts des grammairiens du XVII^e s. qui désiraient réintroduire les « r » sonores en position finale, bon nombre de mots ont conservé leur terminaison par un son voyelle (un son vocalique), même en présence d'un « r » final. Par exemple, on écrit toujours *chanter*, mais on prononce *chanté*; *premier* se dit *premié*; *dormir* était prononcé *dormi*; *miroir* se disait *miroi* (ce qui explique le dérivé *miroiter*).

La forme *vendeux* rencontrée par notre lecteur s'inscrit dans ce très ancien phénomène dialectal. Il est intéressant de noter que sous le règne de Louis XV et de Louis XVI (XVIII^e s.), la cour maintenait l'ancienne prononciation des substantifs en *-eur*. Ainsi, la grande et la petite noblesse, par snobisme ou par volonté de « faire peuple », prononçaient *porteurs*, *vendeux*, *prêcheux*, *piqueux*, *partageux*. Si donc vous entendez l'expression « C'est le *vendeux* de marmites qui frappe à la porte! », dites-vous que la

personne vocalise, peut-être en toute inconscience, une forme qui n'a pas changé depuis 800 ans!

VASISTAS, VANTAIL, ÉVENTAIL, VENTILATEUR

Vous auriez probablement réagi comme nous en entendant notre interlocuteur parler avec passion de l'origine du mot *vasistas*. Si vous aviez été un allemand, vous auriez probablement demandé : *Was ist das?* (Qu'est-ce que c'est?). Vous auriez alors touché à l'origine du terme. En effet, on raconte que des visiteurs allemands en sol français auraient exprimé leur étonnement par *Was ist das?* en voyant une porte française munie d'un panneau mobile au-dessus (un *vantail*), dispositif inconnu en Allemagne.

Mais nous, citoyens d'Amérique du Nord, connaissons-nous le mot *vantail*? Par instinct langagier, nous pourrions penser à *éventail*, ce petit accessoire plissé que les dames d'autrefois agitaient près de leur visage pour produire de la fraîcheur. Le mot *vantail* existe bien en français moderne au sens de battant d'une porte ou d'une fenêtre. C'est un dérivé de l'ancien français *ventaille* (lat. *ventus*, « air en mouvement »).

Quant à *éventail*, la langue populaire applique souvent le terme à un appareil électrique destiné à créer un mouvement d'air pour rafraîchir une pièce ou un objet. On entend donc parfois « Mettre en marche l'*éventail* de plafond », « l'*éventail* de la fournaise », « l'*éventail* du moteur d'une voiture ». Dans tous ces contextes, il faudrait plutôt parler de *ventilateur*, un dérivé de *ventiler*, du latin *ventilare*, « exposer au vent ». Par exemple, le *ventilateur* de plafond, le *ventilateur* d'un climatiseur, le *ventilateur* d'un ordinateur, le *ventilateur* d'un système de chauffage.



Avez-vous des suggestions
pour **Le langagier**?

Composez
le (705) 675-1151, poste 4305,
le 1-800-461-4030 (sans frais),
ou le (705) 675-3546
ou envoyez un courriel :

langagier@laurentienne.ca